



UVIGNAC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23
Date de la convocation : 5 juillet 2012

N° 12.07.11.17

L'an deux mille douze et le onze du mois de juillet, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mmes LABORDE, ROMÉRO, M. OUSSET, Mmes CHABLE GAUZY, PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, MM SAUVAN, LE NGUYEN, Mlle CROS, MM TALBOT, MUNOZ, FÉVRIER, BOUSQUEL.

PROCURATIONS : M. CONTE en faveur de M. SAUVAN
M. ALLOUCHE en faveur de Mme ROMÉRO
Mme ALQADI NASSAR en faveur de Mme CARRETIER
Mlle VAN ELST en faveur de Mme CHABLE GAUZY
M. SAVY en faveur de M. BOUSQUEL

ABSENTS : MM PAUL, CARILLO, Mmes TARAYRE, BOULANGÉ, FONS VINCENT
M. PLANCHERON

SITUATION INQUIETANTE DANS LE CAMP DES REFUGIES IRANIENS DE LIBERTY EN IRAK

Rapporteur : Mme le Maire

Le bilan déplorable des droits de l'homme du régime iranien pendant les 30 dernières années est connu de tous. Selon Amnesty International en 2011 le chiffre des exécutions en Iran a été deux fois plus nombreux qu'en 2010. Les ingérences du régime au Moyen-Orient et ses interventions pour contribuer au massacre du peuple syrien, ainsi que ses tentatives pour obtenir l'arme nucléaire sont des sources d'inquiétude.

L'élimination des opposants organisés est une des priorités du régime iranien suivit avec acharnement. Deux massacres commis par les forces irakiennes, téléguidés par le régime iranien en juillet 2009 et avril 2011 au camp d'Achraf, contre les membres de l'OMPI, principal force d'opposition au régime iranien en Irak, a laissé 47 morts et près de 1000 blessés sur place. Après une vaste campagne internationale à laquelle notre comité a activement participé, l'ONU est intervenue pour préparer le processus du transfert des résidents en vue de leur réinstallation dans des pays tiers.

Sur recommandation du leadership de la Résistance iranienne, les résidents d'Achraf ont accepté ce plan et le processus a commencé. Cependant le gouvernement irakien a violé quotidiennement le protocole d'accord signé avec l'ONU en faisant entrave à l'application de ce plan.

Contrairement aux accords passés avec l'ONU, le gouvernement irakien ne donne pas l'autorisation aux résidents de vendre leur bien immobilier dont ils sont propriétaires depuis 26 ans ou transférer leurs biens meubles. D'autre part, le camp Liberty, près de Bagdad, où sont transférés les résidents d'Achraf, est privé des minimums de moyens vitaux, y compris l'eau potable et l'électricité. Les handicapés et leurs malades sont privés des moyens standards. La présence des forces armées à l'intérieur du camp est un autre sujet pouvant provoquer une nouvelle catastrophe.

En condamnant ces restrictions, le Conseil municipal s'associe à la demande du comité des maires de France en défense d'Achraf qui demande que :

34990 JUVIGNAC – Tél. 04 67 10 42 42 – Fax : 04 67 10 40 49
www.ville-juvignac.fr

- 1/ l'ONU intervienne pour contraindre l'Irak à respecter le protocole d'accord signé et ses promesses aux résidents en arrêtant ses restrictions pour les ventes ou le transfert des biens des résidents.
- 2/ vue le long processus de réinstallation des anciens résidents d'Achraf dans les pays tiers, le HCR reconnaisse le camp Liberty comme un camp de réfugié sous la protection internationale afin d'y garantir les assurances minimums
- 3/ le Représentant Spécial du Secrétaire général de l'ONU en Irak intervienne pour garantir les minimums de garanties pour les résidents de Liberty surtout pour les invalides et malades, ne tolérant plus d'avantage de restriction contre les habitants.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Mme le Maire à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en préfecture
 le 18.07.2012
 et publication
 le 18.07.2012